

Point 6. Modalités d'accès en master.

Point 7. Calendriers de recrutement en master.

▪ **Modalités d'accès en 1^{ère} année de Master : année 2018-2019**

Mention	Modalités de recrutement	Calendrier de recrutement
Économie managériale et industrielle	Admissibilité sur dossier, admission après entretien	admissibilité du 9 avril 2018 au 4 mai 2018 admission à partir du 31 mai 2018
Gouvernance économique internationale	Admissibilité sur dossier, admission après test écrit et entretien	admissibilité du 3 avril 2018 au 13 avril 2018 test 19 mai 2018 entretien du 28 au 30 mai 2018
Ingénierie économique et statistique	Admissibilité sur dossier, admission après entretien et concours	admissibilité du 9 avril 2018 au 9 mai 2018 admission du 28 mai au 9 juin 2018
Monnaie Finance Banque	Admissibilité sur dossier, admission après entretien et concours	admissibilité du 2 mai 2018 au 31 mai 2018 admission à partir du 1er juin 2018
Médias, information et communication	Concours de la profession (parcours journalisme) Admissibilité sur dossier et admission sur entretien éventuel (autres parcours)	inscription au concours (parcours journalisme) : du 22 janvier au 16 mars 2018 admissibilité et admission (autres parcours) du 30 avril au 18 mai 2018
Sciences de gestion	Admissibilité sur dossier et admission sur entretien et concours éventuels	session 1 : admissibilité du 10 février au 19 mars 2018 puis admission jusqu'au 10 avril 2018 session 2 : admissibilité du 15 mai au 30 mai 2018 puis admission jusqu'au 15 juillet 2018
Relations internationales	Dossier	du 30 avril au 30 mai 2018

**Commission de recrutement en première année de Master des mentions
Économie managériale et industrielle ; Gouvernance économique internationale ;
Ingénierie économique et statistique ; Monnaie-Finance-Banque ; Médias, information
et communication ; Relations internationales ; Sciences de gestion**

Dans le cadre des nouvelles modalités d'accès à la première année du deuxième cycle (*loi du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système L-M-D*), une commission de recrutement en première année de Master est créée pour chacune des mentions de Master suivantes : Médias, information et communication ; Monnaie-Finance-Banque ; Ingénierie économique et statistique ; Gouvernance économique internationale ; Économie managériale et industrielle ; Relations internationales ; Sciences de gestion.

Les enseignants responsables des spécialités/parcours relevant de la mention de Master concernée sont membres de droit de la commission de recrutement en première année de ladite mention.

Des enseignants et intervenants au sein des enseignements de la mention de Master concernée peuvent également être sollicités afin de devenir membres de la commission de recrutement en première année de ladite mention.

Le cas échéant, des jurys spécifiques peuvent être constitués au sein de la commission de recrutement en fonction des spécialités/parcours relevant de la mention de Master concernée.

Le président de la commission de recrutement ainsi que ses membres sont nommés par le Président de l'Université.

Procédure de reconnaissance des diplômes étrangers (toutes mentions)

Calendrier : dépôt des demandes entre le 4 décembre 2017 et le 23 février 2018.

▪ **Modalités d'accès en 2^{ème} année de Master : année 2018-2019**

Mentions Économie managériale et industrielle ; Gouvernance économique internationale ; Ingénierie économique et statistique ; Monnaie-Finance-Banque ; Médias, information et communication ; Relations internationales ; Sciences de gestion

Suite à la loi du 23 décembre 2016, l'Université Paris II a mis en œuvre une procédure de recrutement en 1^{ère} année de Master pour la rentrée 2017-2018 dans les mentions suivantes : Économie managériale et industrielle ; Gouvernance économique internationale ; Ingénierie économique et statistique ; Monnaie-Finance-Banque ; Médias, information et communication ; Relations internationales ; Sciences de gestion.

Par conséquent, les conditions d'accès en 2^{ème} année de Master à compter de la rentrée 2018-2019 desdites mentions sont actualisées, en fonction des cas de figure énumérés ci-dessous :

- 1) les étudiants de l'Université Paris II passés par la procédure de recrutement en 1^{ère} année de Master au titre de l'année 2017-2018 et ayant validé leur 1^{ère} année de Master dans leur mention et parcours/spécialité d'inscription, conformément au règlement des examens en vigueur, sont admis de droit dans la 2^{ème} année de Master de la même mention et du même parcours/spécialité

- 2) les étudiants de l'Université Paris II n'étant pas passés par la procédure de recrutement en 1^{ère} année de Master au titre de l'année 2017-2018 et ayant validé leur 1^{ère} année de Master devront suivre la procédure de recrutement pour le choix de leur parcours/spécialité de 2^{ème} année de Master (*voir procédure de recrutement*)
- 3) les étudiants de l'Université Paris II titulaires d'un diplôme de niveau Bac+5 ou plus et relevant de la même mention ou d'une autre mention que celle souhaitée sont soumis à une procédure de transfert-équivalence incluant le choix d'un seul parcours/spécialité de 2^{ème} année de Master (*voir règlement transfert-équivalence*)
- 4) les étudiants issus d'autres établissements français ayant validé une 1^{ère} année de Master sont soumis à une procédure de transfert-équivalence incluant le choix d'un seul parcours/spécialité de 2^{ème} année de Master (*voir règlement transfert-équivalence*)
- 5) les étudiants issus d'autres établissements français titulaires d'un diplôme de niveau Bac+5 ou plus sont soumis à une procédure de transfert-équivalence incluant le choix d'un seul parcours/spécialité de 2^{ème} année de Master (*voir règlement transfert-équivalence*)
- 6) les étudiants titulaires d'un diplôme étranger de niveau Bac+4 ou plus sont soumis à une procédure préalable de reconnaissance des diplômes puis à la procédure de recrutement pour le choix de leur parcours/spécialité de 2^{ème} année de Master (*voir procédure de recrutement*)

Règlement transfert-équivalence (M2)

Mention et Parcours	Conditions de transfert	Calendrier
<p>Économie managériale et industrielle</p> <ul style="list-style-type: none"> - économie des réseaux, concurrence, régulation et stratégie - économie et droit - expertise économique et juridique des systèmes d'information - stratégie de l'entreprise et économie des organisations 	<p>Choix obligatoire d'un parcours</p> <p>Dossier, entretien éventuel</p>	<p>Dépôt des dossiers du 9 avril 2018 au 4 mai 2018</p>
<p>Gouvernance économique internationale</p> <ul style="list-style-type: none"> - commerce et management international - économie du secteur public 	<p>Choix obligatoire d'un parcours</p> <p>Dossier, entretien éventuel</p>	<p>Dépôt des dossiers du 3 avril 2018 au 13 avril 2018</p>

Ingénierie économique et statistique - ingénierie économique	Choix obligatoire d'un parcours Dossier, entretien éventuel	Dépôt des dossiers du 1 ^{er} juin au 15 juin 2018
Monnaie Finance Banque - finance - macroéconomie monétaire et bancaire - techniques financières et bancaires	Choix obligatoire d'un parcours Dossier, entretien éventuel	Dépôt des dossiers du 2 mai 2018 au 31 mai 2018
Médias, information et communication - communication et multimédia - médias et mondialisation - médias, langages et sociétés - médias, publics et cultures numériques - journalisme* *parcours non concerné eu égard aux conditions du concours de la profession	Choix obligatoire d'un parcours Dossier, entretien éventuel * * parcours journalisme non concerné	Dépôt des dossiers du 30 avril au 18 mai 2018
Sciences de gestion - gestion des ressources humaines et management public - gestion des ressources humaines et relations de travail - gestion des ressources humaines internationales - intelligence marketing et mesure des marchés - management de projets logistiques - management stratégique et entrepreneuriat - marketing et communication des entreprises - recherche en Sciences de gestion - coaching – Développement personnel en entreprise (FC)	Choix obligatoire d'un parcours Dossier, entretien éventuel	Dépôt des dossiers session 1 : du 10 février au 19 mars 2018 session 2 : du 15 mai au 30 mai 2018
Relations internationales - relations internationales	Dossier	Dépôt des dossiers du 30 avril au 30 mai 2018

Dans le cadre d'un transfert, c'est la **commission de recrutement en première année de Master** qui instruit les dossiers de transfert.

Procédure de recrutement (M2)

Mention	Modalités de recrutement	Calendrier de recrutement
Économie managériale et industrielle	Admissibilité sur dossier, admission après entretien	admissibilité du 9 avril 2018 au 4 mai 2018 admission à partir du 31 mai 2018
Gouvernance économique internationale	Admissibilité sur dossier, admission après test écrit et entretien	admissibilité du 3 avril 2018 au 13 avril 2018 test 19 mai 2018 entretien du 28 au 30 mai 2018
Ingénierie économique et statistique	Admissibilité sur dossier, admission après entretien et concours	admissibilité du 9 avril 2018 au 9 mai 2018 admission du 28 mai au 9 juin 2018
Monnaie Finance Banque	Admissibilité sur dossier, admission après entretien et concours	admissibilité du 2 mai 2018 au 31 mai 2018 admission à partir du 1er juin 2018
Médias, information et communication	Concours de la profession (parcours journalisme) Admissibilité sur dossier et admission sur entretien éventuel (autres parcours)	inscription au concours (parcours journalisme) : du 22 janvier au 16 mars 2018 admissibilité et admission (autres parcours) du 30 avril au 18 mai 2018
Sciences de gestion	Admissibilité sur dossier et admission sur entretien et concours éventuels	session 1 : admissibilité du 10 février au 19 mars 2018 puis admission jusqu'au 10 avril 2018 session 2 : admissibilité du 15 mai au 30 mai 2018 puis admission jusqu'au 15 juillet 2018
Relations internationales	Dossier	du 30 avril au 30 mai 2018

**Modalités d'accès en deuxième année de diplôme national de master en droit et sciences politiques
Année 2018-2019**

Les modalités d'accès en deuxième année du diplôme national de master en droit restent celles votées par le Conseil d'Administration en sa séance du 6 juillet 2016 :

- pour les étudiants de l'université Panthéon-Assas ayant validé une première année de master du domaine et de la mention à laquelle la spécialité du master 2 est rattachée : examen des dossiers de candidature par le responsable de la formation, qui émet un avis et le transmet au président de l'université qui décide ou non de l'admission en seconde année de master dans le respect des capacités d'accueil.
- pour les étudiants de l'université Panthéon-Assas ayant validé une première année de master du domaine et d'une mention différente de celle à laquelle la spécialité du master 2 est rattachée ou d'un autre domaine : vérification que les UE déjà acquises sont de nature à leur permettre de poursuivre leur formation en vue de l'obtention du master ET examen des dossiers de candidature par le responsable de la formation, qui émet un avis et le transmet au président de l'université qui décide ou non de l'admission en seconde année de master dans le respect des capacités d'accueil.
- pour les étudiants d'un autre établissement ayant validé une première année de master quel que soit le domaine et/ou la mention : vérification que les UE déjà acquises sont de nature à leur permettre de poursuivre leur formation en vue de l'obtention du master ET examen des dossiers de candidature par le responsable de la formation, qui émet un avis et le transmet au président de l'université qui décide ou non de l'admission en seconde année de master dans le respect des capacités d'accueil.

Procédure de reconnaissance des diplômes étrangers (toutes mentions)

Calendrier : dépôt des demandes entre le 4 décembre 2017 et le 23 février 2018.